

**Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 29 mars 2021 à la salle des fêtes d'Egliseneuve-près-Billom sous la présidence de Gérard GUILLAUME.**

Les points suivants ont été traités :

**URBANISME :** dans le Programme d'orientations et d'Actions (Programme Local de l'Habitat), avait été actée une fiche relative à la « Sensibilisation et conseil à la qualité architecturale et paysagère » qui se concrétiserait par 2 grandes missions :

1- L'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales et paysagère vulgarisant les règles du PLUH et des fiches synthétiques encore plus accessibles.

2- Un conseil architectural et paysager direct auprès des porteurs de projets, financé par Billom Communauté.

L'assemblée valide le lancement d'une consultation pour retenir des prestataires étant précisé que la 1<sup>ère</sup> mission fera l'objet d'une tranche ferme et la 2<sup>ème</sup> d'une tranche conditionnelle. Cette mission sera dimensionnée à la carte et se fera sous forme d'un marché à bons de commande.

#### **HABITAT :**

**1. Étude :** Suite à la consultation pour l'étude pré-opérationnelle préalable à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif programmé Habitat multi-thématiques deux offres ont été reçues. Conformément au règlement de la consultation, les deux cabinets ont été auditionnés le 2/03 par un jury. Après analyse des offres, sur proposition de la commission habitat, le conseil valide à l'unanimité le choix de SOLIHA pour 49 990 € HT.

**2. Demandes de financement :** l'étude ci-dessus peut bénéficier des subventions suivantes : 24 995 € (l'ANAH -50%), 12 597,48 € (Leader PNR Livradois-Foréz -25,20%) et de 2 399,52 (Cd 63 - 4,80%) portant l'auto-financement de Billom Communauté à 9 998 € (20%).

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

**1 – Les Petits Dômes :** Depuis 2010, la Communauté de communes soutient l'association - structure d'accueil petite enfance à gestion parentale – avec un agrément modulable pour 17 enfants encadrés par 9 professionnelles qualifiées. En 2020, la structure a déménagé à Glaine-Montaigut et a dû fermer en totalité du 16 mars au 31 mai. Elle a subi de nombreuses absences en raison des protocoles liés à la fièvre mais a aussi accueilli des enfants des Pitchouns pendant l'été, en raison des travaux au multi-accueil à Chignat. Le taux d'occupation réel en 2020 est de 74 % et le taux facturé est de 75 %. La subvention allouée par Billom Communauté pour 2020 sera de 142 000 €, somme sur laquelle Billom Communauté pourrait percevoir 33 012 € de la CAF.

**2 - La Régie de territoire des deux rives :** L'association existe depuis 6 ans, porte des activités économiques support d'emplois pour des personnes en insertion, et se mobilise en proposant différentes actions pour la population. L'activité a fortement augmenté et l'association ne cesse de se structurer et de gagner en professionnalisation. Elle est par ailleurs labellisée par la CAF Espace de vie sociale et en 2020, ce sont 400 personnes qui ont été accueillies (illettrisme, ateliers informatiques, ateliers créatifs parents/enfants...) grâce à 23 bénévoles et 46 salariés ont travaillé sur de l'exploitation maraîchère, l'entreprise de multi-services, l'entretien de sentiers de randonnées ou de l'écopôle.

Comme en 2020, le conseil communautaire valide l'octroi d'une subvention de 10 440 €.

**3 - L'épicerie solidaire :** Elle apporte une aide alimentaire et met aussi en place des actions éducatives auprès des familles et des personnes en grande précarité. 179 ménages ont été reçus en 2020 représentant 3 688 personnes. Avec la crise sanitaire, l'association a malheureusement constaté une augmentation des bénéficiaires de + 60 ans et une paupérisation croissante avec 161 personnes qui ont un reste à vivre individuel journalier inférieur à 3 €. L'association a mutualisé, avec la ville de Billom, l'embauche d'un travailleur social, elle a des besoins de remplacement de matériel indispensable (frigo, vitrine...). Aussi, le conseil alloue une aide 15 000 € plus une aide exceptionnelle de 11 000 € pour le matériel.

**4 – SIVOS de la région de Billom :** il est accepté une subvention de 14 000 € (représentant 50 % de la dépense totale) au syndicat pour financer une étude d'accompagnement financier, organisationnel, RH et métiers.

**5 - Autres subventions :** soutien à la Foire de Chignat pour 500 € ainsi qu'à l'association « les champs d'ail de Billom » pour l'organisation du Villages des producteurs des Sites Remarquables du Goût (24<sup>ème</sup> édition) prévu du 3 au 5 décembre 2021 pour un montant de 1 500 €.

**RESSOURCES HUMAINES :** l'assemblée valide la création d'un poste de chargé de mission Economie-Agriculture à temps plein, sur un contrat de projet. Le recrutement sera lancé en avril pour une prise de fonction en juin ou juillet.

#### **FINANCES :**

##### **a) Adoption des trois comptes administratifs et comptes de gestion 2020 :**

1 - Approbation du compte administratif 2020 du budget principal de Billom Communauté qui s'élève en fonctionnement à : 8 901 807,37 € de dépenses et 9 439 917,58 € de recettes ; en investissement à 1 270 951,85 € de dépenses et 927 869,86 € de recettes.

2 - Le compte administratif 2020 du budget annexe du SPANC (assainissement non collectif) est approuvé pour 14 913,67 € en dépenses de fonctionnement, 6 340 € en recettes de fonctionnement et 1 200,00 € de recettes d'investissement.

3 - Le compte administratif 2020 du budget annexe du PAE de l'Angaud est approuvé pour 667 741,69 en dépenses de fonctionnement, 799 903,61 en recettes de fonctionnement, 714 833,21 € en dépenses d'investissement et 634 608,47 € en recettes d'investissement.

Sont soulignés ces résultats financiers qui donneront des réserves à Billom Communauté pour mettre en œuvre les projets décidés dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Il est également mis en avant les efforts faits par le personnel depuis 2014 pour répondre aux mesures de restrictions prises par les élus afin que l'EPCI réponde aux baisses de dotations imposées par l'État et qui ont eu un impact fort sur le fonctionnement.

##### **b) Affectation de résultat :**

1 - Pour le budget principal : le résultat comptable courant (538 110,21 €), ajouté au résultat antérieur (2 106 374,07€), permet de reporter 2 053 045,38 € au compte 002 en recettes de fonctionnement et d'affecter 600 000 € (compte 1068) en recettes d'investissement.

En investissement, le résultat comptable courant (- 343 081,99 €), ajouté au résultat antérieur reporté (1 250 593,62 €) permet de reporter la somme de 912 680,89 € au compte 001 en recettes d'investissement.

2 - Pour le SPANC : le transfert du service ayant eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au SIAREC les affectations de résultats sont intégrés au budget principal. L'assemblée valide par ailleurs la suppression de ce budget.

3 - Pour le PAE : la somme de 293 693,92 € et reportée en recettes de fonctionnement et celle de 214 833,21 € en dépenses d'investissement.

**c) Amortissements** : conformément au décret du 25 décembre 2015, il est possible de neutraliser, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées. Toutefois, cette décision doit faire l'objet d'une délibération annuelle. Pour 2021, il est décidé de neutraliser la somme de 26 399,63 €.

**d) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021** : ils sont inchangés depuis 2017 mais à partir de 2021, avec la suppression de la taxe d'habitation, l'assemblée n'a plus de taux à voter : CFE : 26,09, TFPB : 0,252, TFNB : 5,71 et SBA : 10,88 % pour la part fixe (correspondant à un produit de 2 250 372 €) à laquelle se rajoute une part variable correspondant à la part incitative qui pourrait être d'environ 744 976 € de recettes.

**e) 1 - Budget principal 2021** : celui-ci est présenté en tenant compte du Débat d'Orientations Budgétaires. Le budget principal de fonctionnement s'équilibre à 11 640 964,99 €. (dont 3 millions pour les ordures ménagères, 1,2 million de reversement aux communes en attribution de compensation et 950 000 € de reversement à l'État pour le FNGIR).

Parmi les nouvelles dépenses : impact de la COVID, deux nouveaux postes (animateur social et chargé de mission économie/agriculture) mise en œuvre des actions du Programme Local de l'Habitat, acquisition d'ordinateurs portables (pour le télétravail) et de logiciels, remplacement de matériels au centre aquatique (usure liée aux produits chlorés), augmentation des bourses coup de pouce, étude pré-opérationnelle pour l'habitat...

La section d'investissement (Château de Mezel, l'espace naturel sensible puys de Mur et de Pileyre, la voie verte des bords d'Allier, l'accessibilité, le PLUI-H, des travaux de voirie, le siège communautaire, le réseau des bibliothèques, le Pays d'Art et d'Histoire, les actions culturelles, le centre aquatique, le renouvellement de matériel informatique...) et des acquisitions foncières pour l'accueil des gens du voyage présente des dépenses pour 2 131 671,74 € et des recettes pour 2 391 289,01 €.

**2 - Budget annexe du Parc d'activités Économiques de l'Angaud 2021** : la section de fonctionnement s'équilibre à 1 480 198,23 € et l'investissement à 1 379 018 ,31 €. Les dépenses comprennent principalement des achats de terrains, des travaux d'aménagement et les frais liés à la commercialisation confiée à la société assemblia.

Les deux budgets ont été approuvés à l'unanimité moins une abstention.

**MOBILITÉS** : suite à la promulgation de la Loi d'Orientation sur les Mobilités du 24 décembre 2019, et après un travail engagé depuis septembre avec le CEREMA et l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, l'assemblée est amenée à se positionner sur la prise de compétence ou non par la Communauté de Communes selon deux scénarii proposés, issus du travail mené en amont. C'est ainsi que les élus ont été amenés à voter, à bulletin secret et ont décidé (à 29 voix sur 54) de ne pas prendre la compétence qu'ils laissent à la Région. Cela impliquera la signature d'une convention de coopération avec la région et la participation à un comité des partenaires et au contrat opérationnel de mobilité. Les élus sont unanimes pour continuer la réflexion sur les mobilités.

**ÉCONOMIE** : en raison du maintien de la fermeture obligatoire du restaurant Le Petit Gargantua, l'assemblée valide l'exonération du loyer du restaurateur pour le mois de mars 2021.

**PROCÉDURES** : la ville de Billom, associée à Billom Communauté, est lauréate du dispositif Petite Ville de Demain. Ce programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants - et leur intercommunalité - qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. L'assemblée valide la signature de la convention d'adhésion avec l'État et la commune qui permettra d'engager le programme et le recrutement, par la ville, d'un chef de projet.

**SIÈGE** : dans le cadre de la construction du siège de la Communauté de Communes, en partenariat avec le SIVOS, des subventions ont été déjà obtenues de l'État et de la Région. L'assemblée valide un nouveau plan de financement avec un dépôt de subvention auprès du Leader du PNR Livradois-Forez pour un montant de 100 000 € portant ainsi la totalité des aides à 77 % sur un montant de dépenses de 791 476 €.

**MUTUALISATION** : dans le cadre du marché pour l'exploitation des installations thermiques simples des bâtiments des membres du groupement de commande, validation d'un avenant pour modifier la formule de révision du prix de ce marché mais qui n'a aucune incidence financière.

**LABEL TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE** : l'assemblée valide la proposition relative au dépôt d'un dossier auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour être labellisé « Territoire engagé pour la nature ». L'objectif principal de la démarche est de stopper la perte nette de biodiversité par la reconquête de celle-ci, de la nature et des paysages. L'intérêt de cette candidature est qu'elle croise les projets de la commission environnement, des milieux aquatiques mais aussi de l'urbanisme et la transition écologique.

**AUTRES POINTS** : Attributions par le bureau communautaire de subventions :

- X dans le cadre de l'**OPAH** à différents habitants des communes suivantes : 500 € à des propriétaires occupants de Bouzel, St-Julien et pour la prime Habiter Mieux et 6 000 € à des habitants de Vertaizon pour de l'habitat indigne ou très dégradé. Toutes ces aides de Billom Communauté viennent en complément de celles allouées par l'ANAH.
- X Dans le cadre des **bourses « coup de pouce »** : 250 € pour le permis de conduire pour un jeune de Beauregard l'Évêque qui fera son action citoyenne aux services techniques de la commune et 250 € à une jeune de Mur-sur-Allier qui sera à la cantine de la commune.

Fait à Billom le 30 mars 2021

**Billom Communauté**  
7, avenue Victor Cohallon  
63160 BILLOM

Gérard Guillaume,

Président